



Directive 480 (1992)¹

Situation des jeunes dans la nouvelle Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée se réfère à la [Recommandation 1191 \(1992\)](#) relative aux échanges de jeunes travailleurs après les changements révolutionnaires de 1989 et demande qu'un débat sur la situation des jeunes en Europe ait lieu tous les deux ans.

1. Discussion par l'Assemblée le 1er octobre 1992 (12e séance) (voir [Doc. 6665](#), [Doc. 6665](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation, rapporteur : Mme Terborg). Texte adopté par l'Assemblée le 1er octobre 1992 (12e séance).

